



Document de consultation sur le volet relatif aux politiques de l'Enquête publique sur l'ingérence étrangère

Conformément à la clause (a)(i)(E) de son mandat, qui porte sur le volet relatif aux politiques, la Commission doit recommander tout moyen que la Commissaire Marie-Josée Hogue peut juger approprié pour mieux protéger les processus démocratiques fédéraux contre l'ingérence étrangère.

Pour aider la Commissaire à s'acquitter de cette partie de son mandat, la Commission organisera une série de consultations publiques sur des questions relatives aux politiques.

Ces consultations auront lieu du 21 au 25 octobre, après les audiences factuelles. Elles prendront la forme de tables rondes destinées à stimuler la discussion et les échanges sur la meilleure façon de renforcer la protection des processus démocratiques fédéraux contre l'ingérence étrangère. Organisées par le Conseil de recherche de la Commission, les tables rondes réuniront des experts de différents horizons, dans un format qui leur permettra de discuter des questions pertinentes dans le cadre du mandat de la Commission.

La planification et l'organisation des tables rondes comportent deux volets : l'identification des thèmes à aborder et l'établissement d'une liste des personnes les plus susceptibles d'apporter une contribution utile.

À ce stade, la Commission n'est parvenue à aucune conclusion sur un quelconque aspect de son travail.

Le Conseil de la recherche sollicite l'avis des Participants sur chacune des questions suivantes :

1. Quels sujets, thèmes ou questions la Commission devrait-elle aborder lors de ces tables rondes?
2. Avez-vous des suggestions concernant les personnes que la Commission devrait inviter à participer aux tables rondes ?

Le Conseil de la recherche sollicitera également l'avis d'experts externes possédant une expertise ou une expérience liée aux questions qui relèvent du mandat de la Commission. Pour étayer leurs réflexions, le Conseil leur fera parvenir un document préparatoire, qui est annexé au présent document.

La Commission recevra tout autre commentaire ou suggestion des Participants, qui permettrait d'optimiser les avantages et les résultats du processus de consultation publique.